

gouvernement, sur recommandation du Conseil du trésor, lorsque le montant de cet octroi ou de cette promesse est égal ou supérieur à 1 000 000 \$;

ATTENDU QU'il y a lieu d'autoriser la ministre des Relations internationales et de la Francophonie à octroyer une subvention maximale de 27 750 000 \$ à l'Université Laval, au cours de l'exercice financier 2021-2022, afin de contribuer au projet Carrefour international – Université Laval;

ATTENDU QUE cette subvention sera octroyée selon des conditions et des modalités prévues dans une convention à intervenir entre la ministre des Relations internationales et de la Francophonie et l'Université Laval, laquelle sera substantiellement conforme au projet de convention joint à la recommandation ministérielle du présent décret;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation de la ministre des Relations internationales et de la Francophonie :

QUE la ministre des Relations internationales et de la Francophonie soit autorisée à octroyer une subvention maximale de 27 750 000 \$ à l'Université Laval, au cours de l'exercice financier 2021-2022, afin de contribuer au projet Carrefour international – Université Laval;

QUE cette subvention soit octroyée selon des conditions et des modalités prévues dans une convention à intervenir entre la ministre des Relations internationales et de la Francophonie et l'Université Laval, laquelle sera substantiellement conforme au projet de convention joint à la recommandation ministérielle du présent décret.

Le greffier du Conseil exécutif,
YVES OUELLET

76958

Gouvernement du Québec

Décret 547-2022, 23 mars 2022

CONCERNANT la composition et le mandat de la délégation officielle du Québec à la 15^e réunion du Bureau de la Conférence des ministres de la Jeunesse et des Sports de la Francophonie qui se tiendra les 29 et 30 mars et 1^{er} avril 2022

ATTENDU QUE la 15^e réunion du Bureau de la Conférence des ministres de la Jeunesse et des Sports de la Francophonie se tiendra les 29 et 30 mars et le 1^{er} avril 2022;

ATTENDU QUE le premier alinéa de l'article 34 de la Loi sur le ministère des Relations internationales (chapitre M-25.1.1) prévoit que toute délégation officielle du Québec à une conférence ou réunion internationale est constituée et mandatée par le gouvernement;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation de la ministre des Relations internationales et de la Francophonie :

QUE le secrétaire adjoint à la jeunesse par intérim, monsieur Philippe Boulanger, ou, en cas d'empêchement de celui-ci, la déléguée aux Affaires francophones et multilatérales à la Délégation générale du Québec à Paris, madame Claire Deronzier, dirige la délégation officielle du Québec à la 15^e réunion du Bureau de la Conférence des ministres de la Jeunesse et des Sports de la Francophonie qui se tiendra les 29 et 30 mars et 1^{er} avril 2022;

QUE la délégation officielle du Québec soit composée, outre le secrétaire adjoint à la jeunesse par intérim et la déléguée aux Affaires francophones et multilatérales, de :

— Madame Joëlle Azar, conseillère en affaires internationales, ministère des Relations internationales et de la Francophonie;

— Monsieur Christopher Pilote, analyste-conseil, Secrétariat à la jeunesse, ministère du Conseil exécutif;

QUE la délégation officielle du Québec à la 15^e réunion du Bureau de la Conférence des ministres de la Jeunesse et des Sports de la Francophonie soit mandatée pour exposer les positions du gouvernement du Québec et ait pleins pouvoirs pour faire valoir les intérêts de ce gouvernement, conformément à la recommandation ministérielle du présent décret.

Le greffier du Conseil exécutif,
YVES OUELLET

76959

Gouvernement du Québec

Décret 548-2022, 23 mars 2022

CONCERNANT le renouvellement du mandat de monsieur Richard Deschamps comme membre du conseil d'administration et président-directeur général du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Centre

ATTENDU QU'en vertu du premier alinéa de l'article 4 de la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment